



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## conseils économiques et sociaux régionaux

Question écrite n° 15620

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le bilan de demi-mandature du conseil économique et social de la région Île-de-France émis en octobre 2007. Dans ce bilan, le conseil économique et social de la région Île-de-France préconise de former les personnels en intégrant les métiers de la petite enfance dans le schéma régional des formations d'Île-de-France. Il la remercie de bien vouloir indiquer son avis sur ce sujet.

### Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le conseil économique et social de la région Île-de-France qui préconise de former les personnels en intégrant les métiers de la petite enfance. Le Gouvernement met en oeuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de soutien au développement de l'accueil des jeunes enfants permettant aujourd'hui la création d'environ 10 000 nouvelles places de crèche par an. L'adaptation des volumes de formation aux métiers de la petite enfance à cette évolution est donc effectivement un enjeu important puisque l'effort d'investissement en faveur des structures d'accueil deviendrait inopérant si des professionnels de la petite enfance n'étaient pas formés en nombre suffisant. À cet égard, aux termes de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la région est compétente pour élaborer et adopter le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) ainsi que pour assurer sa mise en oeuvre. Le PRDF vaut, par ailleurs, schéma prévisionnel d'apprentissage, schéma régional des formations sociales et schéma régional des formations sanitaires. Le schéma régional de la formation initiale et continue, tout au long de la vie, adopté le 27 juin 2007, traduit bien la sensibilisation de la région Île-de-France à la problématique de l'accueil des jeunes enfants. En effet, ce schéma régional comprend un plan régional de développement des formations professionnelles dont les orientations en matière de formations sanitaires et sociales prévoient de privilégier les formations préparant aux métiers de la petite enfance avec notamment un doublement, d'ici à 2013, du nombre de places en formation d'auxiliaires de puériculture.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15620

**Rubrique :** Régions

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 2008, page 705

**Réponse publiée le :** 4 novembre 2008, page 9619